

FOIRE AUX QUESTIONS

1 - Pourquoi Sogedent Assurances et Sogemec Assurances ont-ils pris la décision de se regrouper ?

À titre d'actionnaires, l'**ACDQ** pour **Sogedent** et la **FMSQ**, la **FMOQ** et la **Corporation de service des notaires du Québec** pour **Sogemec**, ont appuyé cette fusion, guidée par des missions et des valeurs communes, soit représenter, soutenir et protéger les intérêts des dentistes, médecins et notaires du Québec.

En unissant nos deux organisations animées par une même vision de service, d'intégrité et de proximité avec leurs membres, cette décision nous permettra de renforcer notre capacité d'innovation pour vous offrir des services en assurance et en sécurité financière toujours à la fine pointe du marché. Cette fusion vise ainsi à assurer la pérennité, l'agilité et la valeur ajoutée de nos services, tout en maintenant une gouvernance alignée sur les besoins et les intérêts de vos communautés professionnelles.

2 - Quel impact ce regroupement aura-t-il sur mes protections d'assurances du groupe associatif et /ou contrat d'assurance individuelle ainsi que mon accès à mon conseiller.ère ?

Soyez sans crainte, vos protections d'assurances demeurent inchangées et vous conservez l'accès à votre conseiller.ère.

3 - Qui dois-je contacter si j'ai des questions sur ma protection d'assurance médicaments, maladie ou voyage?

Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de Sogemec Assurances qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 au :

514 282-1425 / 1 800 361-3794

infodentiste@sogemec.com.

4 - Qui dois-je contacter si j'ai des questions sur mes protections d'assurance vie, invalidité, frais de bureau, maladies graves ou autres?

Vous pouvez communiquer avec l'un de nos conseillers en sécurité financière qui se fera un plaisir de vous rencontrer en présentiel ou de façon virtuelle, du lundi au vendredi, de jour comme de soir.

Visitez notre site internet pour prendre un rendez-vous avec un conseiller :

<https://sogemec.com/professionnels/dentiste/conseillers/>.

Vous pouvez également communiquer avec Sogemec Assurances au :

514 282-1425 / 1 800 361-3794

infodentiste@sogemec.com

5 - Qui dois-je contacter si j'ai des questions sur ma protection d'assurance auto, habitation ou entreprise?

Vous pouvez communiquer avec notre équipe de courtiers en assurances de dommages qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 au :

514 282-1425 / 1 800 361-3794

infodentiste@sogemec.com

6 - Qui dois-je contacter si j'ai une réclamation à soumettre en assurance auto, habitation ou entreprise?

Vos contrats d'assurance demeurent inchangés. Vous pouvez adresser toute réclamation directement avec l'assureur à votre dossier.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe de courtiers en assurances de dommages qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 au :

514 282-1425 / 1 800 361-3794

infodentiste@sogemec.com

7 - J'ai une réclamation d'assurance auto, habitation ou entreprise en cours, à qui dois-je m'adresser pour le suivi du dossier?

Vous pouvez procéder comme à l'habitude pour tout suivi de réclamation en communiquant directement avec l'assureur.

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe de courtiers en assurances de dommages qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 au :

514 282-1425 / 1 800 361-3794

infodentiste@sogemec.com

8 - Je payais mes protections d'assurances du groupe associatif mensuellement par prélèvement bancaire. Ai-je une action à prendre pour maintenir ce mode de paiement?

Non, aucune action n'est requise de votre part. Vous serez d'ailleurs heureux d'apprendre que les frais administratifs qui s'ajoutaient à votre prime mensuellement seront abolis dès le 1^{er} mai.

Il est cependant important de noter que la transaction bancaire qui apparaîtra dorénavant à votre compte sera au nom de **Sogemec Assurances**.

9 - J'ai des réclamations d'assurance médicaments et/ou maladie à transmettre à l'assureur, Que dois-je faire?

EN PHARMACIE: Aucun changement

Comme toujours, présentez à votre pharmacien la carte d'assurance indiquant « SSQ Assurance » pour un traitement immédiat de votre réclamation.

EN LIGNE: Aucun changement

Connectez-vous à votre Espace client du site internet de l'assureur Beneva.ca ou téléchargez l'application Beneva sur votre téléphone ou tablette.

PAR LA POSTE:

Vous trouverez les formulaires de réclamation à remplir dans la section « Formulaires » de notre site internet : <https://sogemec.com/professionnels/dentiste/accueil/>.

10 - Comment puis-je obtenir de l'information sur l'offre complète d'assurance offerte aux dentistes?

Nous vous invitons à visiter notre site internet sogemec.com. Vous pourrez y prendre un rendez-vous avec un membre de notre équipe de conseiller.ère pour une rencontre virtuelle ou en présentielle : <https://sogemec.com/professionnels/dentiste/conseillers/>.

Vous y trouverez également des renseignements pertinents sur les différents produits d'assurances spécialement mis en place pour répondre aux besoins des dentistes. De plus, vous seriez convié à un webinaire au cours des prochaines semaines.

11 - À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions sur mes protections d'assurances existantes?

Soyez rassuré : l'équipe de conseillers et de courtiers que vous connaissez demeure toujours disponible pour vous conseiller et répondre à vos questions. Elle est appuyée par une équipe de service à la clientèle également disponible pour répondre à vos questions.

Vous pouvez communiquer avec nous au :

514 282-1425 / 1 800 361-3794

infodentiste@sogemec.com

12 - J'ai des documents en ma possession avec le nom de Sogedent Assurances, ces documents demeurent-ils valides?

Oui, vous pouvez conserver ces documents qui demeurent valides. Nous procéderons dans les prochaines semaines à la mise à jour des documents au nom de Sogemec Assurances.

13 - Y a-t-il un impact sur la confidentialité et la protection de mes données?

Non, Sogemec est assujettie aux mêmes lois et règlements sur la protection et la confidentialité des données que Sogedent. La même attention et le même professionnalisme sont fournis par l'ensemble des employés de Sogemec envers la protection et la conservation de vos données. N'hésitez pas à consulter [notre politique de confidentialité](#) pour plus d'information.